

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 17 décembre 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (226r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 17 décembre 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45731>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 décembre 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Noizet, Charles René](#)

Lieu de destination Metz (Moselle)

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Noizet que le président de la cour de Metz veut juger l'affaire, qui a pris du retard à cause de la maladie de Jules Favre et de la sienne, et qu'en raison de l'indisponibilité de Jules Favre retenu au Corps législatif jusque mars 1868, il doit demander à un avocat de plaider à la place de ce dernier.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieux cités [Metz \(Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quand le 17 J^{an} 1767
A Monsieur le R^e Vizet

Monsieur

Lesy vient de m'envier de Paris
que M^{me} le R^e Directeur de la cause de
M^{me} R^e voulant une solution prochainement
à mon appel cela obligeait M^{me}
Jules Favre qui est un homme ~~au temps~~
~~legislatif~~ de me conseiller la choix
d'un autre avocat. Je vais faire
le nécessaire. mais j'espére que
vous pourrez comprendre mon embarras
à la chose.

M^{me} Jules Favre m'a fait l'honneur
de me prêter à mon affaire au
moment de son retour à la barre
j'ai été gravement malade à mon
tour et obligeé complètement de ~~rester~~
~~étranger~~ aux préoccupations des
affaires c'est après une telle situation
que je suis obligé de faire choix
d'un autre avocat car je n'aurais
pu faire avant le mois de mars que
M^{me} J^r Favre pourraient ~~pas~~ empêcher
de faire affaire. vous obtiendrez je l'espére
au moins à temps nécessaire pour
que mon nouveau avocat ait pu étudier
Veuillez agréer Monsieur mes parfaits saluts